

Département de l'Essonne

Commune de

Vauhallan



Plan local d'urbanisme

5h. Délibérations du 24 septembre 2007

*Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du 25 juin 2019*

*Maître d'ouvrage : Commune de Vauhallan, 10, grande rue du 8 mai 1945, 91430 Vauhallan, tel : 01 69 35 53 00
Bureau d'études : Cabinet Avice, architecte-urbaniste, 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris, tel : 01 82 83 38 90*

Délibérations du 24 septembre 2007

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN					
	Séance du 24 septembre 2007					
L'an deux mille sept, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 18 septembre 2007, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger Martinache, Maire de Vauhallan.						
Nombre de conseillers :	Exercice :	16	Présents :	12	Votants :	14
Présents :	Roger MARTINACHE, François HILLION, Patrick BINZ, Claude BOUSQUET, Denis GARCIA, Josette HUARD, Michel Mahieu, Pascal NAWROCKI, Isabelle PAIN, Christian POURIAS et Patrice YERMIA.					
Représentés :	Taouès COLL par Roger MARTINACHE et Huguette DEFOREIT par Josette HUARD					
Absents :	Bernard Gleize et Alain Dubas					
Secrétaire :	Michel Mahieu					

Délibération n°52/2007 : Délibération portant soumission à autorisation les démolitions sur le territoire de la Commune.

Vu les nouveaux articles R 421-26 et suivants applicables au 1er octobre 2007, et notamment le nouvel article R 421-27 du code de l'urbanisme,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer un permis de démolir sur tout ou partie de territoire de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'instituer un permis de démolir sur la totalité de son territoire.

Fait à Vauhallan, le 25 septembre 2007,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 24 septembre 2007

L'an deux mille sept, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 18 septembre 2007, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger Martinache, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	16	Présents :	12	Votants :	14
Présents :	Roger MARTINACHE, François HILLION, Patrick BINZ, Claude BOUSQUET, Denis GARCIA, Josette HUARD, Michel Mahieu, Pascal NAWROCKI, Isabelle PAIN, Christian POURIAS et Patrice YERMIA.					
Représenté :	Taouès COLL par Roger MARTINACHE et Huguette DEFOREIT par Josette HUARD					
Absents :	Bernard Gleize et Alain Dubas					
Secrétaire :	Michel Mahieu					

Délibération n°53/2007 : Délibération portant soumission à déclaration préalable de toute édification d'une clôture sur le territoire de la Commune.

Vu les nouveaux articles R 421-9 et suivants applicables au 1er octobre 2007, et notamment le nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre à déclaration les clôtures sur tout ou partie du territoire de sa commune ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de soumettre à déclaration l'ensemble des clôtures édifiées sur la totalité de son territoire.

